

L'aide aux entreprises artisanales et/ou commerciales en milieu rural

Auteur:Cécile Coulombeau<Cecile.COULOMBEAU@cg28.fr>

Vous avez le projet de créer, de reprendre ou de développer une entreprise artisanale et/ou commerciale, en milieu rural.

L'aide financière du Département permet de **soutenir les investissements matériels des petites entreprises installées en milieu rural.**

Forme de l'aide :

L'aide est octroyée sous forme d'une subvention.

Bénéficiaires ?

En milieu rural, cette aide concerne les petites entreprises inscrites au registre des métiers et/ou au registre du commerce et des sociétés dans les activités suivantes :

- Artisanat de production (alimentaire, bâtiment, coiffeur, photographe, fleuriste?)
- Commerce de première nécessité
- Café-hôtel-restaurant lorsque l'essentiel de ses prestations s'adresse à la population locale

Vous souhaitez plus d'informations :

Service développement économique ? 02 37 23 59 47 -